

SOCIÉTÉ

• par Robert Solé

LA PLANÈTE LYCÉENNE

de Bernard Defrance et ses élèves.
Ed. Syros, 208 p., 98 F.

Certains profs ont le don d'agacer leurs confrères. Gageons, sans le connaître, que Bernard Defrance est de ceux-là. Cet empêcheur d'enseigner en rond semble éprouver un malin plaisir à prendre le système scolaire à contre-pied. Sans doute est-il avantagé par son statut de professeur de philosophie en séries technologiques et professionnelles, n'étant pas lié comme d'autres à un lourd programme. Mais on devine que sa rébellion s'exprimerait tout autant s'il enseignait les lettres en khâgne ou la physique à l'École des mines.

Ce livre, il le signe avec ses élèves. C'est, en effet, un florilège de textes de lycéens, étalés sur une décennie (1986-1996) et commentés par celui qui les a incités à prendre la plume. Écrits pour la plupart en cours de philo, dans trois établissements de Seine-et-Marne, ces réflexions portent généralement les nom et prénom de leur auteur. Rien à voir avec des dissertations de philo en trois parties. Aucune note d'ailleurs ne devait les sanctionner.

Quand on les invite à s'exprimer en toute liberté, les lycéens révèlent des qualités d'écriture insoupçonnées. Sur le thème « *Qui suis-je ?* », chacun y va de sa petite musique. Contrairement aux apparences, c'est une génération hantée par le sens de la vie et de la mort. Certains textes sont de véritables confessions. « *L'an dernier, j'ai voulu me suicider.* » Ou encore : « *Papa, maman, je suis homosexuel !* » Au détour d'une lettre, on apprend que l'enseignant, âgé aujourd'hui de cinquante et un ans, s'est... « *mis à poil* » un jour en classe, comme il en avait fait la promesse après une devinette ou un pari, et qu'il

Exercices de philo

a demandé par la suite à ses élèves de réagir par écrit à cet événement inattendu. Quelques lignes d'explication pour le lecteur n'auraient pas été superflues...

Des années après avoir quitté le lycée, de jeunes adultes continuent d'écrire à Bernard Defrance. Pour donner de leurs nouvelles, exprimer un désarroi, demander de l'aide après une peine sentimentale ou pour la rédaction d'un CV. Un bon professeur n'assure-t-il pas aussi le service après-vente ?

L'enseignant se dit très sensible à la violence. Non pas celle des jeunes, mais celle dont ils sont victimes tout au long de leur enfance et de leur adolescence : coups, attentats à la pudeur, brutalités policières, brimades, réglementations stupides... Loin d'être le sanctuaire que l'on croit, « *l'école est le lieu de toutes les violences croisées* ». Violences des jeunes entre eux, violences des adultes à leur égard, mais aussi violences des jeunes à l'égard des adultes les plus faibles, qu'ils soient membres du personnel de service ou enseignants.

« *Ce n'est pas leur violence qui m'étonne, constate pourtant le professeur, c'est leur absence de violence, leur capacité à supporter parfois l'intolérable.* » Le trait dominant des lycéens, selon lui, est la docilité, la prudence. Ils ont compris qu'on ne leur demandait pas de construire des savoirs, de prendre des risques dans la recherche de la vérité, mais de se conformer à ce que le système est censé attendre d'eux.

A quoi sert l'école ? A donner un bagage intellectuel, poser les bases d'une future insertion professionnelle et former des citoyens. C'est la troisième fonction qui devient première et conditionne la réalisation des deux autres, remarque Bernard Defrance. Il ne sert à rien de produire de petits savants qui n'au-

raient aucun sens civique. Ces individus seraient même plus dangereux que des ignares ou des incompetents. Or si l'on veut que l'école éduque à la citoyenneté, il faut qu'elle se conforme elle-même au droit et respecte une distinction des pouvoirs qui est le propre des sociétés démocratiques.

Bernard Defrance estime, par exemple, que nul ne peut être rendu responsable d'un acte dont il n'est pas l'auteur ou le complice. D'où le caractère illégal des punitions collectives. Il souligne aussi que des peines ne peuvent sanctionner des manquements à l'acquisition des savoirs. Et, à l'inverse, qu'il devrait être interdit de se servir de la notation pour punir de mauvais comportements. Allant plus loin encore, ce contestataire affirme qu'on ne peut être juge et partie. Il n'appartient pas au maître, qui dispense un enseignement, d'évaluer ensuite les résultats de cet enseignement. Pas plus qu'il ne lui appartient de punir, lorsqu'il est impliqué, même indirectement, dans un litige. Ce sont donc d'autres instances - à inventer - qui devraient être chargées de l'évaluation et des sanctions éventuelles...

Sous des dehors utopiques, la démarche de Bernard Defrance se veut réaliste. L'école n'est pas considérée ici comme une communauté, mais comme une institution ; non pas comme une association conviviale, mais comme une société en miniature devant canaliser la violence, la soumettre à des règles et en retourner l'énergie de manière créatrice. Ses membres, qui ne se sont pas choisis, « *apprennent à travailler ensemble à l'augmentation des savoirs et des libertés de chacun* ». Etant entendu qu'il s'agit moins d'inculquer des savoirs que « *d'éduquer à l'imprévisible, à l'inachevé, à l'incertain* ». Et que la liberté ne s'arrête pas où commence celle de l'autre, mais qu'elle commence avec celle de l'autre.

Le Monde 8 novembre 1996